



Conseil de prud'hommes de Villeneuve-Saint-Georges

Dernière modification le 08 décembre 2014 - Ministère de la justice

Contactez-nous

Tél : [01 43 89 88 82](tel:0143898882) (tel:0143898882)

Fax : [01 43 89 69 52](tel:0143896952) (tel:0143896952)

Courriel : cph-villeneuve-st-georges@justice.fr (mailto:cph-villeneuve-st-georges@justice.fr)

Site web : <http://www.justice.gouv.fr/> (http://www.justice.gouv.fr/)

• > [Saisine par voie électronique](http://www.justice.gouv.fr/sve) (http://www.justice.gouv.fr/sve) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312))



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

29 rue de Balzac
BP 48
94192 VILLENEUVE ST GEORGES CEDEX

Horaires d'ouverture

Le Lundi : de 00h00 à 00h00

de 08 Heures 30 à 12 Heures et de 13 Heures à 16 Heures 30

Le Mardi : de 00h00 à 00h00

de 08 Heures 30 à 16 Heures 30 sans interruption

Le Mercredi : de 00h00 à 00h00

de 08 Heures 30 à 12 Heures et de 13 Heures à 16 Heures 30

Le Jeudi : de 00h00 à 00h00

de 08 Heures 30 à 16 Heures 30 sans interruption Les séances de conciliation se déroulent au 29, Rue de Balzac à Villeneuve Saint Georges Les audiences de jugement, de référé et de départage se déroulent au Foyer Jean Cocteau, 8 Avenue Carnot à Villeneuve Saint Georges

Le Vendredi : de 00h00 à 00h00

de 08 Heures 30 à 12 Heures et de 13 Heures à 16 Heures 30